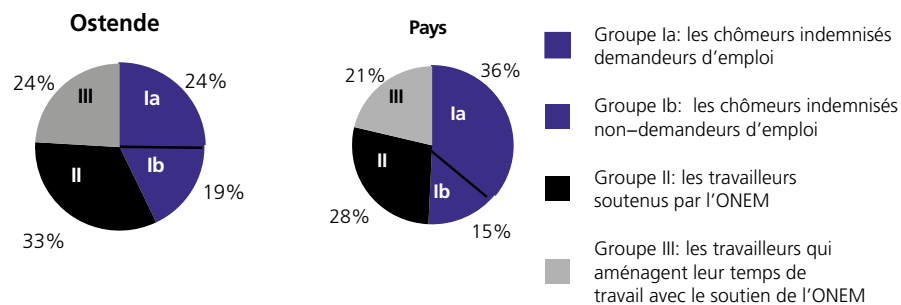


Bureau du chômage: Ostende



DIRECTEUR:
Hendrik WILLAERT
NOMBRE D'AGENTS*: 80
NOMBRE EN EQUIVALENTS
À TEMPS PLEIN: 68
ADRESSE:
Kaaistraat 18
8400 Ostende
Tél. 059 80 27 10
Fax 059 80 88 25
Email:
hendrik.willaert@onem.be

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Population en âge de travailler ¹	164 989	2,3
- Assurés contre le chômage ²	81 081	2,1
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage ³	74 869	2,3
- Taux du chômage ⁴	6,8	
Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	6 545	1,3
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 ⁵	7 359	0,9
- Suspensions et exclusions ⁶	67	0,4
Vision globale 2012	Nombre/ Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	54 230	2,3
Décision de non-admissibilité au droit aux allocations⁷	678	2,2
Dossiers litiges achevés	3 315	2,1
Contrôles achevés⁸	2 082	2,4
Sanctions notifiées au cours de l'année⁹	1 762	2,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR	2011: 162,2 2012: 165,9	2,0 2,0
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	3,2	1,5
Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR	1,5	2,2
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)	Nombre	% par rap. au pays
• Les chômeurs indemnisés		
Hommes	6 414	1,8
Femmes	5 353	1,8
Total	11 767	1,8
Dont:		
- CCI inoccupés inscrits comme DE		
Hommes	3 334	1,5
Femmes	2 799	1,5
Total	6 133	1,5
Après un emploi à temps plein	5 303	1,7
Ayants droit à des allocations d'attente	831	0,8
Travailleurs ayant charge de famille	1 473	1,1
Isolés	1 812	1,7
Cohabitants sans charge de famille	2 845	1,6
Moins de 25 ans	798	1,4
25 à 50 ans	3 362	1,3
50 ans et plus	1 973	1,9
Moins d'1 an	2 803	1,9
1 à 2 ans	1 015	1,4
2 ans et plus	2 316	1,2
- DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire	498	1,8
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE	52	1,2
- Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales	111	1,4
- Non-DE inoccupés, chômeurs âgés	2 175	2,8
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE	2 797	2,5

* à l'exclusion des agents ALE.

**Profil des personnes indemnisées
(moyennes annuelle 2012)**

		Nombre	% par rap au pays
• Les travailleurs soutenus par l'ONEM¹⁰			
	Hommes	5 203	2,5
	Femmes	3 857	2,6
	Total	9 060	2,5
Dont:			
-	Chômeurs temporaires	4 814	3,0
	<i>dont suspension pour employés</i>	9	0,6
-	Gardien(ne)s d'enfants	91	2,9
-	Vacances-jeunes	98	3,6
-	Vacances seniors	8	3,9
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	63	1,8
-	Soins d'accueil	4	4,0
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	1 338	2,6
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	102	7,6
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	0	0,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	10	2,7
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	598	3,0
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	283	1,3
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	546	3,0
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	1 099	1,5
-	Complément de garde d'enfants	6	0,5
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	0	0,0
• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM			
	Hommes	2 318	2,6
	Femmes	4 271	2,3
	Total	6 590	2,4
Dont:			
-	Prépension à mi-temps	26	3,7
-	Interruption de carrière, interruption complète	184	3,1
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	1 945	2,9
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	1 348	2,2
-	Crédit-temps, interruption complète	114	1,7
-	Crédit-temps, réduction de prestation	2 974	2,3
• Allocation de licenciement			
		81	2,4
• Attestations			
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		10 512	2,2
Autres attestations		6 817	2,7
Total		17 329	2,3

¹ Population au 1^{er} janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

² Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

³ Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

⁴ Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

⁵ Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

⁶ Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

⁷ Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

⁸ Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

⁹ Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

¹⁰ Définitions de ces (sous)-groupes d'allocation de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".